**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 54/1963 (1963)

**Artikel:** Chronique de la Suisse alémanique

Autor: Egger, Eugène

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-115097

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Chronique de la Suisse alémanique

Les renseignements de cette chronique proviennent de la Schweizerische Lehrerzeitung (juillet 1962 — fin juin 1963), de la Schweizer Schule (juillet 1962 — juin 1963) et de l'Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen (1962).

Collaboration et coordination scolaires en Suisse alémanique.

Depuis que la Société pédagogique de la Suisse romande a lancé l'idée d'une « Ecole romande » et que la Conférence intercantonale des chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande et italienne s'est liée à cette tendance vers une harmonisation des structures et programmes scolaires, beaucoup d'éducateurs se sont demandé: Que va

faire la Suisse alémanique?

Il est évident que le problème paraît encore plus compliqué dans les cantons d'outre-Sarine puisque leur nombre est trois fois plus grand; trois fois plus de solutions, trois fois plus d'opinions et avec cela aucun organe spécial comme la Conférence des chefs romands. Pourtant il serait faux de croire qu'en Suisse alémanique on n'ait pas aussi senti le besoin d'une certaine coordination ou même trouvé une collaboration. Nous voulons essayer de brosser un tableau de tous ces efforts, en nous rendant compte

que ce dessin ne peut être ni complet ni trop détaillé.

Du côté gouvernemental et administratif il y a les réunions consultatives et amicales des chefs des Départements de l'Instruction publique en conférence suisse et des chefs de service, des inspecteurs scolaires, etc., pour la Suisse alémanique seulement. Certes, ces réunions n'ont point de force légale, mais elles approchent les opinions et informent l'un sur l'autre. A la dernière journée de travail de la Conférence suisse des chefs des Départements cantonaux de l'Instruction publique plusieurs représentants soulignèrent la nécessité absolue d'une coordination au moins régionale pour certaines questions comme par exemple le début de l'année scolaire, le minimum de la scolarité obligatoire, etc.

Ajoutons aux réunions des chefs et des fonctionnaires celles des directeurs d'écoles, (d'universités, de gymnases, de technicums, etc.) alors nous constatons que là encore les tendances vers une collaboration s'accentuent, peut-être grâce à l'essor général de la vie scolaire, ce qui fait que la peur de la concurrence ne joue plus un tel rôle puisque toutes ces écoles sont combles. On n'a qu'à étudier les procès-verbaux de ces séances pour constater dans quelle mesure leurs débats sont inspirés du souci de collaborer

et de mieux s'entendre.

A côté de ces contacts plus ou moins officiels et administratifs nous avons la collaboration au sein des associations professionnelles. Il est caractéristique pour notre vie publique que les associations professionnelles prennent aussi activement part aux tâches de la communauté. La Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire vient de lancer un appel aux Départements cantonaux de l'Instruction publique afin que le passage des élèves d'une école à celle d'un autre canton soit facilité.

La Société suisse des instituteurs et les sociétés parallèles (Sociétés suisse des institutrices, Société suisse des instituteurs et institutrices catholiques, Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire, etc.) étudient dans des commissions mixtes (Kofisch = Kommission für interkantonale Schulfragen; IMK = Interkantonale Mittelstufen-Konferenz, etc.) les problèmes communs: plans d'études, manuels scolaires, matériel didactique, etc. Si nous ajoutons les «Lehrmittelausschüsse» (Commissions pour les manuels) au sein des «Fachverbände» (Sociétés d'enseignants par disciplines), nous pouvons affirmer que tous ces contacts ont abouti à des réalisations pratiques. Rappelons comme exemple l'édition de manuels scolaires pour la chimie, la biologie, les mathématiques, pour l'enseignement secondaire. La publication du manuel de chimie a trouvé l'appui de la Société suisse des industries chimiques, ce qui a permis de l'illustrer d'une manière plus riche et plus complète.

Pour finir n'oublions pas l'apport de la Section de l'Education de la Commission Nationale Suisse de l'Unesco qui — sous l'impulsion du Professeur Dottrens — avait organisé des stages pour l'amélioration des programmes d'études dans les écoles primaires inférieures et supérieures, stages auxquels des éducateurs de la Suisse alémanique ont pris part

activement.

# Conclusions.

Si on compare la coordination et la collaboration scolaires en Suisse romande et en Suisse alémanique on constatera que la politique scolaire est entrée dans une phase plus décisive et peut-être plus avancée en Suisse romande, puisque les Départements cantonaux responsables de l'éducation ont pris position officiellement vis-à-vis de ce projet surnommé « Ecole romande ». D'autre part il est sûrement juste de voir ce programme plutôt « sur papier », c'est-à-dire en étude qu'en réalisation. En Suisse alémanique des multiples efforts s'orientent vers le même projet, mais ce sont moins les législateurs ou administrateurs que les enseignants qui se préoccupent de la coordination. Toutefois, il semble qu'une coordination et une collaboration basées sur la libre volonté des participants soit possible, sans pour autant léser l'autonomie cantonale en affaires culturelles.

# Chronique des Cantons

# ARGOVIE:

Les instituteurs se réjouissent de ce que le chef du Département a

promis un abaissement des effectifs des classes primaires.

La coéducation aux écoles normales argoviennes est proposée par un groupe d'éducateurs qui pensent qu'une telle innovation pourrait faciliter le recrutement dans les régions trop lointaines de l'une ou l'autre école pour jeunes filles ou jeunes gens.

D'autre part la réforme des écoles normales a été discutée par les instituteurs argoviens et le chef du Département de l'Instruction publique

s'est déclaré d'accord avec cette demande.

Les moyens audio-visuels trouvent leur place dans l'enseignement en Suisse. Ainsi, avec le manuel français des écoles secondaires inférieures argoviennes, « De l'école à la vie », on peut maintenant se procurer des bandes magnétiques qui apprennent aux enfants la prononciation des textes français et ainsi forment leur oreille et leur langue.

Par une votation populaire la fondation d'une école supérieure techni-

que a été décidée. Elle sera construite à Windisch.

# BALE-VILLE:

Si jusqu'à présent les institutrices mariées ne pouvaient être engagées fermes, elles le seront dorénavant (suite de la pénurie) pour une période de six ans si elles peuvent remplir un programme complet.

#### BALE-CAMPAGNE:

Les instituteurs ont formulé les vœux suivants pour la revision partielle de la loi scolaire:

a) diminution des effectifs des classes prévus dans la loi;

b) création de nouvelles classes spéciales;

c) introduction obligatoire de la neuvième année de l'école primaire;

d) introduction obligatoire de l'enseignement de la cuisine dans les classes terminales.

Le canton de Bâle-Campagne a ouvert son propre gymnase, à Liestal,

avec une section pour la formation des futurs instituteurs.

Plusieurs instituteurs ont fait un voyage d'étude de neuf jours à Berlin, où ils ont étudié des écoles, et où ils ont avant tout fait l'expérience d'un

monde divisé par la lutte idéologique.

De nouveaux contacts ont été noués entre le théâtre « Komödie » de Bâle et les directions scolaires de Bâle-Campagne afin de stimuler la visite du théâtre par les écoles.

## BERNE:

Deux rapports substantiels doivent servir à la « planification scolaire » dans le canton de Berne. L'un est rédigé par une commission de la Société

des instituteurs bernois sous le titre « les nouvelles tâches de l'école »; l'autre est le « Rapport de la Commission pour questions scolaires sur ses débats de 1960 à 1962 ». A côté de ces rapports avaient paru des analyses statistiques très poussées sur la pénurie du corps enseignant, la situation des écoles secondaires inférieures, le recrutement des gymnases. Ainsi on a essayé d'arriver à une politique scolaire à long terme. On a commencé avec la réalisation.

Le peuple bernois a accepté une loi instituant la gratuité de l'enseigne-

ment secondaire (Mittelschule).

De nouveaux gymnases ont ouvert leurs portes à Interlaken et à Langenthal. Ainsi le gouvernement et le peuple essaient d'affronter les

graves problèmes de la relève.

A titre expérimental on introduit dans les classes primaires supérieures (8e, 9e) de la ville de Berne un enseignement facultatif (allemand, français, géométrie, algèbre). Avec ces leçons supplémentaires (2 par semaine au maximum) on essaie de compléter l'instruction des élèves pour leur permettre l'accès aux professions plus difficiles.

Au courant des dix dernières années 416 millions ont été dépensés ou

alloués pour la construction scolaire.

La Société des instituteurs bernois a acheté une propriété qu'elle veut transformer en une maison pour étudiants, apprentis, etc. Ainsi les instituteurs tâchent eux-mêmes de collaborer dans la lutte contre les difficultés de la relève.

Dans le Grand Conseil bernois les instituteurs forment le deuxième

groupe des professions représentées dans ce parlement (32 sur 200).

L'Ecole de langue française de Berne reçoit dorénavant un subside de la Confédération, de la Ville et du canton de Berne. On a donc attribué à cette école une position spéciale contre le principe suisse du territoire décisif pour l'organisation scolaire.

#### GLARIS:

Le règlement de l'Ecole cantonale a été revisé et un nouveau plan d'études adopté pour les écoles secondaires (Sekundarschulen).

Le traitement du corps enseignant a été haussé et les services sociaux

scolaires ont été développés.

#### LUCERNE:

Vu la pénurie du corps enseignant le canton de Lucerne a également organisé un cours de formation d'instituteurs pour « Berufstätige ». 90 candidats s'étaient inscrits, 20 ont réussi l'examen d'entrée et ont commencé leur formation qui durera deux ans.

Le Département de l'instruction publique organisa une semaine d'étude pour instituteurs et institutrices sur l'« Education pour le cinéma ».

Dans la revision de la loi scolaire on a fixé le début de l'année scolaire en automne. En 1965 ce changement entrera en vigueur.

Dans sa séance du 6 mars le Grand Conseil lucernois a décidé à l'una-

nimité la fondation d'une nouvelle université à Lucerne.

Lors de la réunion annuelle de l'Association cantonale des instituteurs

et institutrices catholiques, M. le conseiller fédéral L. von Moos fit un discours sur « L'homme dans l'Etat » où il postula avant tout une instruction civique plus poussée et plus complète.

## NIDWALD:

La loi scolaire a été revisée et changée. Ce sont surtout les relations entre le canton et les communes qui ont été nouvellement réglées. Le canton prend à sa charge les écoles pour enfants handicapés, les écoles professionnelles et les écoles supérieures. Les communes scolaires sont obligées de rendre possible la fréquentation pour les élèves d'une huitième classe primaire et d'une école secondaire (3e année incluse, ce qui fait au total 9 années scolaires).

## OBWALD:

Une revision de la loi scolaire est en préparation. Un groupe de jeunes citoyens a réclamé une loi sur la protection de la jeunesse (Jugendhilfegesetz).

# SAINT-GALL:

Le problème des examens d'admission pour les écoles secondaires inférieures (Sekundarschulen) est à l'étude. On veut d'abord essayer de limiter ou d'éliminer les différences entre les districts. Le Département de l'instruction publique salue et soutient ces efforts.

D'autre part on a commencé avec l'enseignement facultatif du latin dans l'Oberrealschule (préparation à la maturité du type C) et l'Ecole commerciale pour faciliter l'entrée de ces élèves dans l'université.

Une journée d'étude a été organisée pour les orienteurs scolaires. A cette occasion on a postulé une orientation scolaire plus développée dans les 8e et 9e années primaires ainsi qu'une orientation universitaire.

Un nouveau gymnase a ouvert ses portes à Sargans.

La Conférence des instituteurs de classes terminales demande l'introduction générale d'une neuvième année facultative pour l'école primaire sous forme de « Berufswahlklassen » ou « Werkschulen », c'est-à-dire des classes d'orientation professionnelle.

La Conférence des instituteurs d'écoles secondaires (inférieures = Sekundarlehrer), comprenant environ 300 membres, s'est occupée spécialement des problèmes du perfectionnement. Pour 1963 on a fixé des cours pour l'enseignement du français et de la physique. Le manuel de lecture « Jugend und Leben » sera revisé et réédité.

Une discussion eut lieu entre membres du corps enseignant et du corps ecclésiastique sur les problèmes actuels de l'éducation et la collaboration

entre famille, école et Eglise.

L'Ecole des arts et métiers (Gewerbeschule) a voué une semaine à

l'éducation par le cinéma.

Le corps enseignant reçoit une allocation de vie chère qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1963, fait 7 ½ % du traitement et des allocations pour enfants. On a réglé le système des prêts d'honneur pour étudiants et apprentis.

#### SCHAFFHOUSE:

Si le nouveau plan d'études pour les écoles secondaires inférieures (Sekundarschulen) n'a pas encore été adopté, celui pour les écoles primaires est entré en vigueur. Il prévoit une durée de 15-20 minutes pour les devoirs à domicile dans les classes de 1<sup>re</sup>-3<sup>e</sup>, et de 20-30 minutes dans les classes de 4<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> des écoles primaires. Ainsi l'élève ne doit pas être surchargé.

#### SCHWYZ:

Les problèmes scolaires sont nombreux. Lors de l'Assemblée générale de la Société cantonale des instituteurs un membre du Grand Conseil brossa le tableau des initiatives, vœux et projets: édition d'une nouvelle loi scolaire, fixation du début de l'année scolaire en automne, introduction générale des classes primaires terminales, introduction comme branche obligatoire de l'enseignement sur la sécurité routière, développement de l'enseignement de l'histoire suisse moderne, introduction de l'italien dans les écoles secondaires inférieures, création d'un nouveau gymnase à Siebnen ou à Lachen, construction de nouvelles écoles professionnelles, collaboration du canton à la création de la nouvelle Université de Lucerne.

A l'Ecole normale de Rickenbach-Schwyz on a organisé un cours de perfectionnement pour instituteurs de classes terminales et secondaires inférieures avec le sujet: « L'éducation par le film et la télévision.»

Une exposition, « Nourriture saine de notre terre », s'est adressée aux écoles du canton pour stimuler les instituteurs à prendre part à la lutte contre la carie dentaire causée par une nourriture malsaine.

# Soleure:

Le Département de l'instruction publique s'occupe de l'introduction d'un service de psychologie scolaire. Une revision de la loi scolaire est en préparation et la revision des traitements pour instituteurs fut soumise aux associations professionnelles pour connaître leur opinion. L'Ecole normale se réjouit d'avoir bientôt son propre bâtiment et son propre corps professoral. Elle espère que la formation du corps enseignant s'étendra bientôt à 5 ans.

La formation professionnelle connaît un développement réjouissant, mais — pour les autorités et les professeurs — parfois aussi angoissant dans ce canton. 900 candidats se sont annoncés pour les examens de printemps, 400 pour l'automne; 500 contrats d'apprentissage de plus que l'année précédente ont été conclus. Les écoles sont bondées. Aussi la conférence des instituteurs s'est adressée aux autorités pour demander de venir à leur aide.

Le Conseil d'Etat du canton de Soleure propose au Grand Conseil d'agrandir l'école progymnasiale d'Olten pour en faire un gymnase complet.

Dans les écoles professionnelles une nouvelle branche « Lebenskunde » est introduite. Elle doit préparer les jeunes gens à la vie et ses problèmes.

Granges et Olten ont introduit des classes d'orientation professionnelle (« Berufswahlklassen ») qui doivent faciliter aux élèves le choix de la profession par leur plan d'études, leur méthode et leurs expériences.

Le chef du Département de l'Instruction publique, M. le Conseiller d'Etat U. Dietschi, a fêté son jubilé de 25 ans d'activité dans le gouvernement cantonal soleurois. L'école et les instituteurs l'ont remercié de son travail et de son dévouement.

# THURGOVIE:

Une analyse du financement du canton de Thurgovie montre que les communes et le canton font de grands efforts (environ 30 millions en 1961-1962). Cela signifie — comparé avec l'année 1951-1952, environ 9 millions — non seulement une adaptation à l'augmentation du coût de la vie, mais aussi un effort considérable pour les écoles. D'autre part on constate que ce mouvement n'est pas le même pour toutes les communes puisque celles-ci n'ont pas connu le même développement économique. Comme cependant les tâches scolaires sont les mêmes pour toutes les communes, un équilibre financier plus développé semble être nécessaire.

Par des revisions partielles on espère arriver à une revision totale de la loi scolaire de 1875. L'organisation des écoles primaires supérieures et des

écoles secondaires inférieures est en délibération en ce moment.

Le canton de Thurgovie connaît également le problème du recrutement des instituteurs. Celui-ci est d'autant plus grave que le pourcentage des candidates augmente (26 filles, 23 jeunes gens). Les institutrices quittent souvent l'enseignement après peu d'années.

Une augmentation « massive » des traitements a été décrétée pour le

corps enseignant secondaire.

#### URI:

Les sœurs institutrices (Lehrschwestern) d'Altdorf ont pu fêter leur jubilé de centenaire. Depuis 1862 elles ont développé une activité pleine de dévouement dans le service de la jeunesse de ce canton.

#### ZURICH:

## Commissions d'études:

Une commission fut chargée d'étudier la formation des instituteurs primaires. Elle est formée des directeurs des écoles normales, de représentants du corps enseignant et du Conseil de l'éducation (Erziehungsrat).

Une autre commission de neuf membres doit étudier les problèmes de la « Mittelstufe » (quatrième — sixième classes primaires). Elle est formée par des représentants des autorités et du corps enseignant.

Une commission de la Conférence des instituteurs aux écoles secondaires inférieures s'occupe du plan d'études de ces écoles. Elle réclame

surtout une augmentation des branches facultatives.

Le nombre d'élèves augmente, et celui des instituteurs? Au cours des prochaines 6 années les écoles primaires du canton de Zurich augmenteront de 18 000 élèves, c'est-à-dire de 400-500 classes. Est-ce qu'on trouvera les locaux? On l'espère. Mais le nombre d'instituteurs? On est pessimiste.

Cours de formation rapide pour instituteurs?

Pour la cinquième et — comme le dit la Direction de l'Instruction publique — la dernière fois, on veut organiser un cours de formation rapide d'instituteurs pour des candidats de différentes professions. On espère donc mettre fin à cette solution provisoire.

Séminaire pour former des instituteurs des « Real- und Oberschulen » :

Comme nous l'avons dit dans notre chronique de l'année passée, le canton de Zurich a procédé à une réforme des écoles primaires supérieures. Maintenant on a organisé un séminaire pour donner aux instituteurs primaires de ces classes une formation complémentaire.

Nouvelle pratique pour l'admission des élèves dans les écoles secondaires (Sekundarschulen):

Avec la réforme de l'enseignement primaire supérieur on a aussi changé les conditions d'admission pour les écoles secondaires (inférieures). Dans une large mesure on a supprimé les examens d'entrée en tenant compte des certificats de l'école primaire (6e classe, mois de décembre) et d'une période d'adaptation. Il paraît que la nouvelle procédure donne satisfaction.

Introduction d'une nouvelle section à l'Ecole supérieure des jeunes filles :

Le Conseil municipal de Zurich propose au Conseil communal l'introduction d'une nouvelle section à l'Ecole supérieure des jeunes filles qui doit préparer les élèves à la maturité type C, préparation à l'E.P.F. avant tout.

Exposition sur les écoles finnoises:

Le Pestalozzianum à Zurich a montré une exposition intéressante sur les écoles en Finlande. L'étude de l'organisation scolaire d'un autre pays peut certainement apporter à nous aussi des connaissances utiles.

## Zoug:

A l'Ecole normale Saint-Michel de Zoug eut lieu un séminaire œcuménique pour futurs instituteurs qui fut fréquenté par les classes supérieures d'écoles normales, Unterstrasse Zurich, protestante, et Menzingen et Zoug, catholiques.

Il y a eu un changement dans la Direction de l'Instruction publique du canton de Zoug, le chef du Département, M. A. Steimer, ayant pris sa retraite. Il fut remplacé par M. le Conseiller d'Etat H. Hürlimann qui a déjà pris en main la revision de la loi scolaire.

Eugène Egger